

Changement de statut de la SOGINORPA : des syndicats inquiets

PUBLIÉ LE 21/02/2013 - MIS À JOUR LE 21/02/2013 À 10:51

Par J-F. G.

La SOGINORPA change de statut. Elle devient une société anonyme HLM. Une volonté de l'EPINORPA et du conseil d'administration de la SOGINORPA. Cela doit permettre d'avoir accès aux financements HLM et, ainsi, de ne plus payer d'impôts sur les sociétés, comme ses concurrents. Mais pour les syndicalistes de la CGT, FO, SUD et de la CFDT, cela permettra aussi de dégager en urgence un surplus de trésorerie de 30 à 35 millions d'euros, suite à la disparition de l'impôt sur les sociétés.



- 
- 

Les syndicalistes pointent au passage dans un tract les errements financiers du passé qui ont durement touché la SOGINORPA. Ils expliquent encore que, depuis des mois déjà, la SOGINORPA travaille avec les services du ministère du Logement à ce transfert de statut.

Discussions auxquelles ils n'ont pas été associés. Et là où le bât blesse justement, c'est quand cette même direction leur propose maintenant un projet d'accord de méthode destiné à planifier le travail à effectuer pour arriver à ce fameux changement, ainsi qu'à celui de leur convention collective. Et qu'elle voudrait le faire, toujours selon ces mêmes syndicalistes, à marche forcée. « *On a été mis devant le fait accompli* », s'insurgent les intéressés. Pour eux, le départ de Jean-Pierre Kucheida n'a rien changé, ni l'arrivée de Jacques Vernier, ni celle d'Alain Wacheux à la tête de l'EPINORPA. « *C'est toujours la même équipe qui est en place...* »

Estimant que le projet présenté ne respecte pas le délai normalement prévu, et que l'ordre des dossiers n'est pas celui qu'ils attendent, ils ont donc sollicité la désignation d'un expert juridique. Proposition refusée par la direction. Mais les syndicalistes campent sur leurs positions. Pour eux, il est hors de question de faire confiance aveuglément à leur direction générale. Leurs craintes se portent en premier sur les salaires et les conditions de travail dans la nouvelle structure.

Problème : si aucun terrain d'entente n'est trouvé, au terme fixé par la direction – le 30 novembre –, c'est un accord *a minima* qui s'appliquera, avec la convention collective des SA HLM. Ce qui aboutira à des pertes concernant les avantages acquis. En plus, la direction bénéficie de l'appui de la CFE-CGC et de la CFTC. Elle peut très bien se passer de leur agrément. Et d'en conclure que tout ceci a été prémédité afin d'éviter de parler des sujets qui fâchent. Ils soupçonnent notamment leur direction de vouloir, en fait, profiter de l'occasion pour réduire à néant leurs avantages acquis et, ensuite, jouer sur la masse salariale en ne remplaçant pas tous les personnels partant en retraite. D'après leurs estimations, 200 personnes seraient ainsi concernées sur un effectif actuel de 850 à 900 salariés.

Vendredi dernier, lors d'un comité central d'établissement (CCE) ils ont donc renouvelé leur demande d'expertise. Et devant un nouveau refus, ont quitté la salle. Mais les syndicalistes l'avouent : aujourd'hui, ils ne savent plus quoi faire. Sauf exprimer leur désaccord.